

## Arrêté de circulation 2014/031

Le Maire de la commune d'Aiguilhe,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.2213-1 et L. 2213-2,

VU le Code de la Route et en particulier son article R 417.10,

VU la demande de travaux de l'entreprise FAVEYRIAL au droit du n° 7 chemin du Panorama Nord,

# ARRETE

**Article 1** - La circulation sera interdite le mercredi 15 octobre de 14 h 30 à 18 h 30 chemin du Panorama Nord.

**Article 2** - L'entreprise FAVEYRIAL mettra la signalisation appropriée et informera par courrier les riverains de la voie

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy en Velay.

Aiguilhe, le 10 octobre 2014

**Jean Paul DESAGE**

Adjoint

